

Service GRATUIT réservé aux Citoyens de la Municipalité du Canton de Harrington.

- Lorsque vous vous présentez à l'Écocentre, vous devez avoir avec vous une pièce d'identité et une preuve de résidence. Ex.: copie de votre compte de taxes
- Déchargez vous-même vos matières en suivant les indications sur place. (aucune pelle ni sac ne sont fournis)
- En tout temps, le préposé en charge de l'Écocentre peut prendre la décision de refuser toute matière qu'il juge non conforme, dangereuse ou relevant d'activités autres que domestique (ex.: laboratoire).

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION

- Bois
- Gypse
- Métal
- Matériaux secs, non recyclables
- Béton, brique, pierre et ciment
- Bardeaux d'asphalte
- Appareils sanitaires (bain, douche, toilette, évier)

PNEUS (SANS LES JANTES) ET BATTERIES D'AUTOMOBILE ET DE CAMIONNETTE

APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

- Petit électroménager
- Petit appareil électrique
- Télévision / lecteur vidéo ou de DVD / radio
- Ordinateur et périphériques
- Cuisinière
- Lave-vaisselle
- Réfrigérateur
- Congélateur
- Climatiseur et déshumidificateur
- Laveuse / Sécheuse



MATIÈRES RECYCLABLES

- Papier et carton
- Pot et bouteille de verre
- Plastique
- Métal

MEUBLES ET MATELAS

RÉSIDUS DOMESTIQUE DANGEREUX (RDD)

- Peinture, vernis et solvants
- Huile à moteur usagée (dans de petits contenants)
- Téléphones cellulaires
- Aérosols
- Oxydants
- Bonbonnes de propane
- Pesticides et engrais
- Cartouches d'encre
- Produits nettoyants
- Ampoules fluo compactes
- Thermomètres
- Extincteurs (domestique seulement)
- Piles alcalines et rechargeables
- Tubes fluorescents
- Contenants de peinture en métal (vides)

BATEAU ET REMORQUE MOINS DE 20 PIEDS, TENTE ROULOTTE MOINS DE 12 PIEDS

L'ÉCOCENTRE EST INTERDIT AUX COMMERCES, ENTREPRENEURS ET INSTITUTIONS



MATIÈRES REFUSÉES

- Matériaux de construction en trop grande quantité (remorque maximum 10 x 8 x 2)
- Bois enduit de créosote ou goudronné (bois contaminé)
- Bardeaux d'amiante
- Terre ou sol contaminés
- Résidus dangereux de provenance commerciale
- Déchets biomédicaux ex.: seringues, aiguilles et médicaments
- Carcasses d'animaux
- BCP et cyanure
- Armes, explosifs et munitions, feux d'artifices
- Pneus hors normes (ex.: pneus de tracteurs)